

Conformément aux vœux exprimés à plusieurs reprises par la Société, des colonnes sanitaires ont été créées dans 107 villes de Prusse, avec le concours des sociétés militaires. Le nombre de leurs membres est de 3,517, dont, en cas de guerre, 1529 seront appelés sous les drapeaux et 1988 resteront au service des colonnes sanitaires. La caisse du Comité central a dépensé jusqu'à présent, pour l'instruction de ces colonnes, une somme de 32,750 Mk.

Les allocations pour cures de bains, qui ont été continuées, ont occasionné au Comité central, depuis sa fondation, une dépense totale de 486,315 Mk.

Conformément aux décisions de la conférence de Carlsruhe sur les mesures à prendre contre l'emploi abusif de l'emblème de la Croix-Rouge, le Comité prussien, d'accord avec les autres associations allemandes, a adressé au chancelier de l'empire une requête tendant à demander l'intervention de l'Etat contre ces abus. Une copie de cette requête a été adressée au ministre prussien de la justice, qui a répondu qu'il accorderait volontiers son appui à cette demande.

Les recettes du Comité central prussien se sont élevées, pendant l'année 1887, à la somme de 15,403 Mk., les dépenses à 19,340 Mk. Sa fortune, à la fin de l'année 1887, était de 343,769 Mk.

Enfin, sur la proposition de M. le Dr Brinkmann, l'assemblée décida d'ouvrir, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Société prussienne, un concours « sur les mesures à prendre pour abriter les blessés et les malades non transportables, dans des locaux sains, à proximité du théâtre de la guerre¹. »

Le 6 février au soir, un certain nombre de membres des sociétés de la Croix-Rouge se réunirent pour clore, par un banquet, la célébration de cet anniversaire.

CONCOURS SUR L'HOSPITALISATION PRÈS DES CHAMPS DE BATAILLE

Lorsque nous jetons un coup d'œil en arrière, sur les perfectionnements apportés depuis la dernière grande guerre à notre organisation sanitaire militaire, nous sommes frappés de la prompte et

¹ Voyez ci-après le programme de ce concours.

sûre initiative avec laquelle sa direction a mis à profit les importants progrès accomplis dans toutes les branches de l'assistance aux blessés, ainsi que dans la connaissance des causes des maladies. Les travaux les plus importants et les plus riches en résultats ont été effectués dans ce domaine, en prenant pour base et pour appui les nombreuses expériences faites à la guerre, lesquelles ont pu être mises à profit avec fruit, grâce aux volumineux rapports sanitaires officiels du ministère de la guerre, tous élaborés avec la même perfection, qu'il s'agisse de la description des grandes mesures d'organisation ou des détails scientifiques les plus minutieux.

Les organes de la Croix-Rouge se sont efforcés de suivre l'impulsion donnée par les autorités sanitaires militaires, et, en particulier, de satisfaire aux obligations qui lui ont été imposées par l'ordonnance du 3 septembre 1887. Le désir de prendre, dès les temps de paix, toutes les mesures possibles en vue de la guerre, a engagé le Comité central de la Société prussienne, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de celle-ci, à faire l'objet d'un concours d'une question très importante et non encore résolue, relative à l'assistance aux blessés et aux malades. Cette question concerne, d'une manière générale, *l'aménagement d'abris appropriés pour recevoir, à proximité du théâtre de la guerre, des malades et des blessés non transportables.*

Les progrès immenses accomplis dans l'art de soigner les malades et les blessés ne peuvent pas être appliqués dans toute leur étendue à la guerre, si les blessés dont le transport est impossible sans de graves dommages ne trouvent pas, sur place, un gîte en rapport avec les exigences de l'hygiène. Cette nécessité se manifeste également pour tous les soldats atteints de maladies infectieuses. Ce n'est pas seulement l'humanité qui souvent interdit le transport, mais c'est un des devoirs les plus importants de l'hygiène militaire que de localiser les maladies infectieuses, et d'employer ainsi le seul moyen efficace pour en empêcher la propagation dans l'armée et dans la population. Aussi, depuis des années, s'occupe-t-on avec un soin tout spécial de la question de l'établissement de locaux pouvant servir d'abris sur le théâtre de la guerre.

Il est évident que la manière dont les blessés seront mis à couvert sur le théâtre de la guerre dépend en grande partie de circonstances accidentelles, sur lesquelles on ne peut exercer

aucune influence. Il serait cependant possible de faire énormément sous ce rapport, si les chefs du service sanitaire avaient à leur disposition des installations qui permissent d'utiliser, au service des lazarets, sous une forme appropriée, les matériaux que l'on a sous la main, et si l'on avait pris en temps opportun les mesures nécessaires pour pouvoir amener immédiatement, aux endroits voulus, des lazarets transportables, préparés d'avance d'après des plans déterminés, suivant des modèles éprouvés et pouvant être dressés par un personnel exercé.

Après que, en 1882, le Comité international de la Croix-Rouge, à Genève, eut proposé comme sujet de concours l'improvisation des moyens de secours et de transport, ainsi que de l'installation d'un lazaret, nous avons dû à la haute initiative de S. M. l'impératrice Augusta que cette importante question ait de nouveau été soumise, dans deux concours, à une étude générale. La conférence internationale réunie à Genève, en automne 1884, affecta le prix offert par Sa Majesté à un concours sur le meilleur modèle de baraque de lazaret transportable. Les résultats très importants de ce concours, qui eut lieu en septembre 1885, furent mis à profit dans l'ouvrage de von Langenbeck, von Coler et Werner sur « Les baraques de lazarets transportables. » (Berlin, 1886).

Le second concours provoqué par S. M. l'impératrice a pour objet l'aménagement intérieur d'un lazaret composé de baraques transportables et aura, on le prévoit, pour conséquence de faire considérablement avancer la solution du problème en question.

Ces deux concours n'envisagent que l'une des formes, dans beaucoup de cas inappréciable il est vrai, de l'hospitalisation des hommes grièvement blessés et des malades non transportables, celle où tous les moyens de secours font défaut, sans donner de place à des considérations d'ordre administratif ni d'ordre critique. Il a donc paru très désirable, maintenant que cette question est venue à l'ordre du jour sous l'un de ses aspects, d'en provoquer une étude qui l'examinerait d'une manière générale et sous toutes ses faces ; aussi mettons-nous au concours la question suivante :

« Quelles mesures et quelle organisation doit-on prévoir et quels préparatifs faut-il faire en temps de paix, pour assurer l'hospitalisation des blessés et des malades non transportables, dans des locaux sains et aussi près que possible du théâtre de la guerre, en tenant compte des

dispositions de l'ordonnance sanitaire militaire et de l'organisation de l'assistance volontaire en campagne?

« Il faudra, sur ce sujet, avoir premièrement en vue tous les moyens possibles de secours qui peuvent servir à une première hospitalisation des hommes grièvement blessés ; il faudra ensuite prendre en considération l'adaptation de locaux existants au service des lazarets, l'édification de baraques fixes au moyen de matériaux trouvés sur les lieux, l'acquisition, le transport et l'établissement de baraques mobiles. Il faudra expliquer méthodiquement et suivre jusque dans leurs détails les mesures nécessaires pour arriver à l'exécution sûre et prompte de ces travaux. »

PRINCIPES DIRIGEANTS

A. *En général.*

L'étude de ce problème suppose une connaissance exacte de tout ce qui est relatif au service sanitaire de guerre et exige, sinon une grande expérience personnelle, du moins une étude approfondie des expériences accumulées pendant les guerres des temps modernes, non seulement sous le rapport de l'établissement des lazarets et du transport des blessés, mais aussi sous celui du service des étapes et des chemins de fer. Il faudra tenir compte des exigences et des restrictions qui, en égard aux conditions générales où se trouve placée la direction de l'armée à la guerre, règlent chacun des organes mis à son service.

Une connaissance et une conception exactes des obligations et des devoirs de l'assistance volontaire sont indispensables. On devra s'en tenir strictement aux dispositions du plan d'organisation de l'assistance volontaire du 3 septembre 1887.

B. *En particulier.*

Il ne faut pas, dans ce travail, considérer de nouvelles constructions techniques comme le point essentiel, bien que celles-ci ne soient pas exclues ; il faut s'attacher de préférence à la recherche, à l'expérimentation et à l'exécution de tous les moyens et de toutes les mesures qui tendent directement à la solution du problème.

Ce n'est pas le lazaret complet, ni la tente dressée, ni la baraque achevée, qu'elle soit mobile ou immobile, en un mot ce n'est pas

la construction qui est l'essentiel, mais c'est la détermination exacte des procédés, des moyens, par lesquels des locaux existants pourront être transformés en asiles utilisables pour les malades; c'est la description des voies et moyens, du plan, des mesures, qui permettront, en cas de besoin, d'utiliser tous les matériaux quelconques qu'on aura à sa disposition, pour en faire des tentes, des tentes-baragues ou des baragues fixes; c'est enfin d'indiquer quels préparatifs doivent être faits pour avoir des baragues mobiles prêtes et pour assurer leur transport et leur établissement.

Il est expressément recommandé d'accorder une attention toute spéciale à la préparation de baragues mobiles dans le pays d'où partent les secours, car ce ne sera qu'exceptionnellement qu'on trouvera sur le théâtre de la guerre les matériaux nécessaires pour élever des baragues fixes, capables de rendre des services d'une manière durable.

Il est important d'examiner s'il est possible et utile de tenir prêts, dans le pays d'origine des secours, d'après un plan déterminé et des modèles éprouvés, des bois coupés, qui serviraient de charpente pour des baragues fixes et qu'il n'y aurait plus qu'à compléter sur le théâtre de la guerre.

Il est désirable également que l'on envisage l'installation des lits dans les locaux.

Avant tout, il faudrait traiter la question de savoir qui doit exécuter ces travaux. Faut-il les laisser au hasard? Faut-il les faire exécuter par les corps existants du service sanitaire en campagne? Faut-il préparer et équiper, en vue de ces travaux, des colonnes sanitaires de l'assistance volontaire qui seront attachées aux inspections d'étapes? Ou peut-on et doit-on mettre à la disposition des inspections d'étapes des corps spéciaux, composés d'un personnel technique, exercé en temps de paix dans ce but?

Si l'on devait prévoir des organisations spéciales, il faudrait décrire jusque dans les détails leur composition, leur direction et leur équipement, et déterminer, sous forme d'instructions, le genre de préparation qu'elles devraient subir en temps de paix.

En particulier, il faudrait examiner s'il y a lieu d'emporter avec soi des matériaux, et quels matériaux, notamment des parties des constructions qu'il serait difficile de se procurer sur place, telles que les pièces qui servent à réunir entre elles les diverses parties des constructions.

Ces principes serviront d'indications sur la manière de traiter la question proposée, mais ne sont pas obligatoires.

Les concurrents sont priés d'envoyer leurs mémoires, en langue allemande, avant le 1^{er} janvier 1890, au Comité central prussien, accompagnés d'une enveloppe cachetée qui renfermera l'adresse exacte de l'auteur et portera une devise qui sera reproduite en tête du mémoire.

Le prix de 3000 Mk., qui, en cas de mérite égal de plusieurs travaux, pourra être partagé, sera décerné par un jury désigné par le comité soussigné.

Berlin, février 1889.

*Le Comité central de la Société prussienne de secours
aux militaires malades et blessés à la guerre.*

OTTO, comte DE STOLBERG.

SERBIE

LA SOCIÉTÉ SERBE EN 1887-1888

*Extrait du rapport annuel présenté à l'Assemblée générale
du 14/26 juin 1888.*

L'état sanitaire du royaume ayant été, pendant le cours de cette année, comme pendant l'année précédente, tout à fait normal, l'activité de la Société a dû se borner à des travaux d'administration intérieure, ainsi qu'à des essais, heureux d'ailleurs, d'organisation, dans le pays, de sous comités qui pourront, en cas de besoin, servir d'intermédiaires entre le Comité central et la population. La Société a eu la satisfaction de pouvoir mener à bonne fin la construction du bâtiment qu'elle avait entrepris à Nisch. Ce bâtiment, qui sert actuellement de remise aux 64 voitures d'ambulance dont se compose le train d'équipage de la Société, pourra, en temps de guerre, être employé comme hôpital de 120 lits. Aussitôt après son inauguration solennelle, en présence des autorités militaires, religieuses et civiles, cet édifice a été utilisé pour le but auquel il est destiné. Il a coûté à la Société une somme de 61,588 francs.

Les travaux pour augmenter et renforcer les ressources maté-